



Ville
MANSLE-LES-FONTAINES

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le 13/02/2026
ID : 016-200099455-20260121-DE2026_01_006-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANSLE-LES-FONTAINES

Séance du mercredi 21 janvier 2026

Le vingt et un janvier deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Louis Léaud), sous la présidence de Christian CROIZARD.

Nombre de membres en exercice : 27

Membres présents : 22 Christian CROIZARD, Philippe BOIREAUD, Jonathan CHARRIAUD, Marie-Danièle THURU, Jean-Claude GAUTHIER, Marie-Claude LEMAIRE, Guy BUISSON, Sandra VIDAUD, Christian BARBANCHON, Jimmy HENTRY, Helena RIFFAUD, Renée ZAJAC, Pascal LABRUNIE, Eric GOURDON, Jean-Christophe BORDAS, Sylvie HERRMAN, Pascal MERLE, Elisabeth BARGUES, Gaëtan BERREHOUC, Véronique DESEMERY, Nathanaël CHADOUTEAU, Sandrine LACHENAUD

Absents représentés : 3 Pierre VIDAUD représenté par Pascal LABRUNIE, Sandra TROPEE représentée par Jimmy HENTRY, Bérangère ROQUET représentée par Jonathan CHARRIAUD

Absents et Excusés : 2 Marie-France BORGHINO, Jérémy HARMAND

Membres votants : 25

Date de la convocation : 12/01/2026

Secrétaire de séance : Jonathan CHARRIAUD

Délibération dûment publiée sur www.manslelesfontaines.fr en vertu du Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

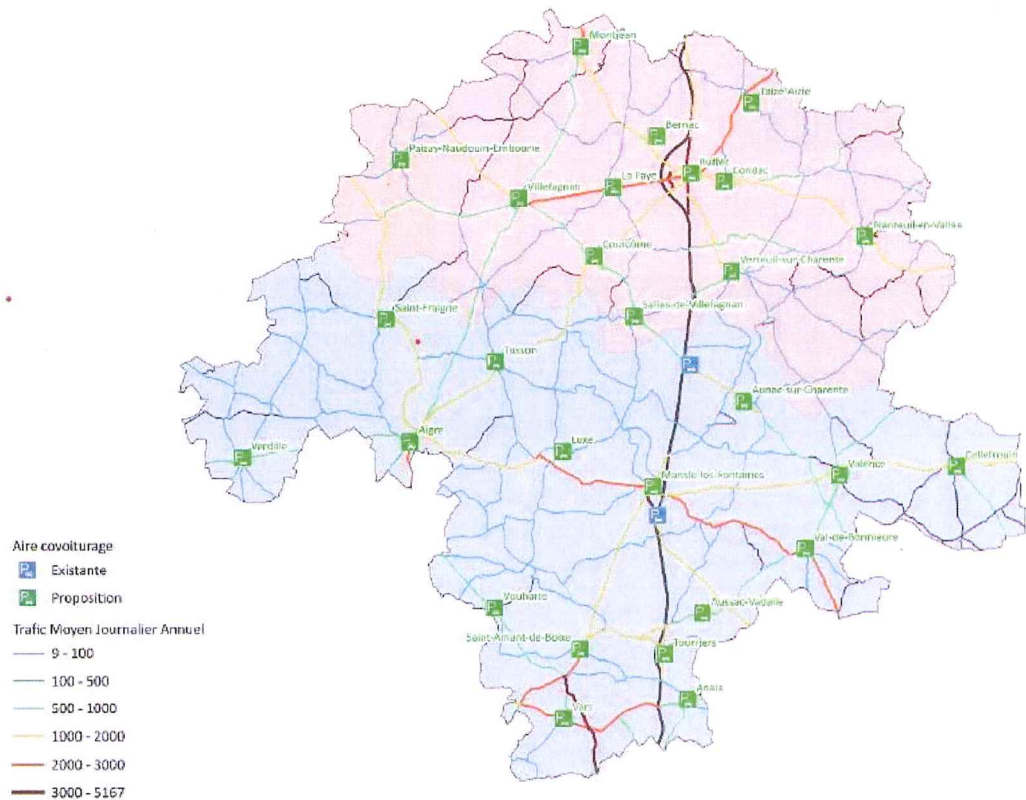
DE2026_01_006

Création d'une aire de covoiturage : rue de la Doue

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) et du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM), le PETR du Pays du Ruffécois, pour le compte des communautés de communes de Coeur de Charente et Val de Charente, travaille au développement des aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire du Pays du Ruffécois. Ce projet a pour objectifs d'inciter, de faciliter la pratique du covoiturage et permettre aux habitants une utilisation conjointe et organisée de la voiture dans le but d'effectuer un trajet commun qui procure des avantages individuels (économie financière) et collectifs (réduction des gaz à effet de serre notamment).

Le PETR, en collaboration avec les communautés de communes et les communes, a réalisé une étude pour définir une stratégie de développement en matière de covoiturage. Ce travail a conduit au recensement des aires potentielles à proximité des routes départementales, des arrêts de transport en commun et des parkings déjà existants afin de limiter les coûts de travaux et l'impact écologique.

DE2026_01_006



Le projet de schéma des aires de covoiturage a été partagé en juin 2025 à l'ensemble des communes concernées dans une démarche de co-construction afin que celles-ci puissent amender le document.

Ainsi, il est proposé à la commune de Mansle-les-Fontaines de valider le projet de création d'une aire de covoiturage Rue de la Doue, au niveau des parkings des équipements sportifs.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de création d'une aire de covoiturage Rue de la Doue, au niveau des parkings des équipements sportifs ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette décision.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 016-200099455-20260121-DE2026_01_006-DE



Pour copie conforme,
Le Maire de Mansle-les-Fontaines,
Christian CROIZARD

